VENTES A L'ENCAN.

Denis et Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottages Doubles Payant dans le Sixième District,

4737 et 4739 rue Camp,

A l'encoignure de la rue Bordeaux.

4851 et 4853 rue Sud Front,

Entre les rues Lyon et Upperline.

ET

4855 et 4857 rue Sud Front,

Entre les rues Lyon et Upperline.

FRANK SHARP. JR., ET ALS., VS. OTTO EMILE SHARP.

No 58,?89—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER, D. Danziger, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet.—MARDI, le 16 mai 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 23 mars 1899 et signé le 29 mars 1899 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes, à savoir—

1° Le cottage en bois situé Nos 4737 et 4739 rue du Camp, à l'encoignure de la rue Bordeaux, ilet Valence et Chestnut, dans le Sixième District de cette ville, contenant de chaque côté 4 chambres, hangar et citerne. Le lot de terre sur lequel les améliorations sont situées est décrit comme un certain lot de terre dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 258, borné par les rues Bordeaux, Valence, Camp et Chestnut, mesurant 30 pieds de face à la rue Camp sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues Bordeaux et Camp et étant la moitié du lot original No 7 sur un plan fait par Chas. F Zimple, voyer, en date du 18 mars 1834 et déposé dans l'étude de Louis T Caire, ancien notaire en cette ville.

2° Le double cottage en bois Nos 4851 et 4853 rue S. Front, contenant de chaque côté 3 chambres, hangar, citerne, etc. Ce lot de terre est décrit comme une certaine portion de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues S. Front, Tchoupitoulas, Lyon et Upperline, désigné par la lettre "A", sur un plan d'arpentage fait par H. C. Brown, voyer, en date du 7 avril 1899, conformément auquel dit plan il mesure 29 pieds 10 pouces de face sur la rue S. Front par 75 pieds de profondeur.

3° Le double cottage en bois, Nos 4855 et 4857 rue S Front, contenant de chaque côté 3 chambres, hangar, citerne, etc. Le lot de terre est situé dans les mêmes district et ilet et se joint à la propriété deuxièmement décrite, est désigné par la lettre B. sur le susdit plan par H. C. Brown, voyer, et mesure 30 pieds 2 pouces de face sur la rue S. Front par 75 pieds de profondeur.

Toutes les propriétés ci-dessus sont des placements qui paient.

Termes—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a, à un crédit de 1 et 2 ans ou un an, le tout au gré des acquéreurs, la portion de crédit, s'il y en a, à être représentée par les billets des acquéreurs portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final, spécialement garanti par privilèges et liens et hypothèques sur la propriété vendue et 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas d'un procès pour forcer la collection des billets, les améliorations seront toujours assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et l'assomption par les acquéreurs des taxes dues et exigibles en 1899 en plus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Robert Legier, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

Dinkelspiel & Hart, avocats du plaignant.

8 avril—8 9 16 23 30—mai 7 14 15 16

AVIS AUX CREANCIERS.

Metropolitan Bank vs New Orleans Brewing Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 47,534—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte des recettes et déboursés pour le mois de mars 1899, présenté par A. G. Ricks, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Dinkelspiel et Hart, avocats.

8 avril—8 12 17

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Michael Knight.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,034, Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Walker, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

8—av—8 12 17

Succession de Pascal Pozzi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 56,640—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Vve Pascal Pozzi, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN. Greffier.

8 avril - 8 12 17

Succession de Mme Marie Doyle, veuve de Robert Gardner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 57,900—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Johnson Nelson et Daniel Downing, exécuteurs testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

6 avril—6 10 15

Succession de James C. Walker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,074— Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Corinne Louise Walker veuve de James C. Walker, exécutrice testamentaire dudit défunt James C. Walker, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier

6 avril -6 10 15

Succession de William Lee et Mary Lee, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,095—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John J. Lee, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN. Greffier.

4 avril—4 8 13

Succession de Mme Joseph Mertzweiller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 58,946 Division B—Attendu que Joseph Mertzweiller a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Joseph Mertzweiller, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

6 avril—6 10 15

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix dans le centre des affaires des produits de l'Ouest et dans la partie centrale du Deuxième District. Résidence charmante dans le Deuxième district.

No 429, rue Poydras, entre les rues Tchoupitoulas et Magasins, magasin en briques à quatre étages.

No 217, rue de Chartres, entre les rues Douane et Bienville, magasin en briques à trois étages, occupé par "Crescent Auction Co.,Ltd" Loué $50 par mois.

No 2014, rue St Philippe, entre les rues Prieur et Johnson. Charmante résidence à deux étages. Le pavé en brique vitrifiés, rue St Philippe est payé, à proximité de l'église Ste Anne, les chars de ville, les marchés, écoles et autres avantages,

George Blardone vs Virginia Blardone et als.

No 55,294 Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans. Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 813 rue Commune—MERCREDI, le 12 avril 1899, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriété Foncières, No 717 rue Commune, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile, de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci-dessus, les propriétés suivantes, à savoir :—

SECOND DISTRICT.

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Douane et Bienville et le Passage de la Bourse, mesurant, en mesure américaine, 22 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue de Chartres, 112 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue Douane, 95 pieds 3 pouces aussi de profondeur du côté de la rue Bienville, à laquelle distance ledit lot mesure à angle droit 8 pouces, et mesure sur une seconde profondeur 8 pieds 10 pouces, de sorte que ledit lot ne mesure que 21 pieds 6 pouces et 2 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à 3 étages, occupée par "Crescent Auction Co., Ld.

Loués $50 par mois

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. Philippe, Dumaine, Prieur et Johnson, portant le No municipal 2014 rue St. Philippe et étant composé du lot No 60 et des portions des lots B, D et J. d'après plusieurs croquis de feu J. A. d'Hémécourt, voyer, et mesurant ensemble, comme suit, à savoir, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St Philippe, sur une première profondeur de 106 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Johnson et la séparant du lot No 59; de là, s'élargissant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes à angle droit sur une ligne vers la rue Johnson et parallèle à la rue St Philippe, et étant la ligne de division du fond du lot No 59; de là une seconde profondeur de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Johnson et la séparant du lot 61 A, qui fait face à ladite rue, de là à angle droit sur une partie de la ligne de division du lot No 62 sur une ligne parallèle, et plus rapprochée de la rue Dumaine et courant à la rue Prieur; ledit lot mesure 43 pieds 11 pouces et 2 lignes jusqu'à une ligne oblique allant à travers l'ilet de la rue St Philippe à la rue Dumaine; de là sur la dite ligne oblique et courant à la rue St Philippe, il mesure sur la ligne du fond du lot No 10 qui fait face à la rue Prieur, 22 pieds 11 pouces et 7 lignes, de là le long du dit lot No 10 et sur le côté le plus rapproché de la rue St Philippe 10 pieds 7 pouces, de là à angle droit sur une ligne parallèle à la rue Prieur, et perpendiculaire à la rue St Philippe 30 pieds de là 1 pied 6 pouces sur une ligne courant vers la rue Prieur et de là 90 pieds jusqu'à la rue St Philippe sur la ligne du lot No 61 et une partie du lot 12 I, le tout en mesure américaine.

Les améliorations consistent d'une belle résidence ayant salons à arche, quelques huit chambres, salle à manger, Schillinger Walk, citernes, banquette en Schillinger, etc.

PREMIER DISTRICT.

3° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Poydras Magasins, Tchoupitoulas et Natchez, d'après un croquis de voyer fait par Charles A. de Armas, député voyer général, daté le 27 avril 1858 et annexé à un acte pardevant T. Guyol, ancien notaire, le 28 mai 1858. Le dit lot mesure 20 pieds 2 pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur de 115 pieds 5 pouces sur le côté de la rue Tchoupitoulas, et 95 pieds 1 pouce 7 lignes sur le côté de la rue Magasin, à laquelle profondeur ledit lot dim'nue de largeur 8 piede 11 pouces 6 lignes, et mesure sur une seconde profondeur 21 pieds 2 pouces, donnant à la ligne du fond que 13 pieds 4 pouces et 1 ligne, le tout en mesure américaine.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à quatre étages, maintenant vacant, mais ayant été loué $1200 par an.

Termes et Conditions: La moitié ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets portant 8 0|0 d'intérêt par an à partir de leur date; l'acquéreur devra assumer le paiement des taxes pour l'année 1899, avec toutes les clauses usuelles pour garantir le paiement des billets. Les acquéreurs devront déposer avec l'encanteur 10 0|0 du montant de l'adjudication pour garantir la vente.

Actes de vente pardevant E. J. Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les "internal revenue stamps."

Ernest J. Wenck. avocat.

12 mars—12 19 26 avril 2 9 12

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente, aux Risques et Dépens du Premier Acquéreur qui a failli de se Conformer à l'Adjudication qui lui a été faite, d'une Propriété Améliorée et de Valeur dans le Deuxième District.

Connue par le No 1723 de la rue Douane, entre les rues Derbigny et Claiborne.

Peter Johnson vs J. Madison Vance.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 56,363—En vertu d'un writ de saisie et vente et d'un jugement rendu le 7 avril 1899, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 mai 1899, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Douane, Bienville, Derbigny et Claiborne, et désigné comme lot Vingt-deux sur un plan de C. A. DeArmas, architecte, le 14 février 1852, déposé en l'étude d'Octave De Armas, notaire public en cette ville; ledit lot de terre mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de cent huit pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

F. B. Thomas, avocat pour le plaignant.

8 avril—8 14 21 28—mai 5 11

Compagnie de Chemin de fer "New Orleans and Carrollton".– Nouvelle-Orléans, Lne., 9 mars 1899—Les actionnaires de la New Orleans and Carrollton Company auront le privilège de souscrire au pair jusqu'au 10 avril 1899 aux BONS EN OR CONSOLIDES HYPOTHECAIRES DE CINQ POUR CENT de cette compagnie au taux de $66, 66 pour chaque action du stock ceci étant conformément à une résolution adoptée à une réunion des actionnaires; et aussi du Bureau de Direction de cette compagnie tenue ce jour.

WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

11 mars—11 12 15 17 22 29—avril 9

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE

49 LOTS DE TERRE Améliorés et Vacants.

Succession de Patrick J. Bourke.

No 57,814— Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR SPEAR et ESCOFFIER,— Placide J. Spear, encanteur — Bureau, No 813, rue Commune,

Mercredi, 19 Avril 1899,

à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la salle de vente du

New Orleans Real Estate Exchange,

No 717 rue COMMUNE, entre les rues ST. CHARLES et CARONDELET, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, daté le 17 mars 1899, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 20 dans l'ilet borné par les rues Broad, White, Banks et Baudin, mesurant 32 pieds de face à la rue White, sur une profondeur de 120 pieds.

2° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville désigné par le No 32, dans l'ilet borné par les rues Dupré, Gayoso, Commune et Gravier, mesurant 30 pieds 11 pouces de face à la rue Dupré, sur une profondeur de 144 pieds.

3° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Gayoso, Dupré, Gravier et Perdido, mesurant, en mesure américaine, 29 pieds 11 pouces de face à la rue Dupré sur une profondeur de 144 pieds.

4° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 3 ou 33, l'ilet No 625 borné par les rues Perdido, Gravier, Gayoso et Dupré, mesurant 29 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Dupré sur une profondeur de 144 pieds, mesure américaine.

5° Deux lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 625, borné par les rues Gayoso, Dupré, Gravier et Perdido, mesurant chacun 29 pieds de face à la rue Gayoso sur une profondeur de 144 pieds, le lot avec les améliorations porte le No municipal 730 rue Gayoso; le lot qui touche au lot ci-dessus sur le côté le plus rapproché de la rue Perdido et n'a pas d'améliorations.

6° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, désigné par le No 6, dans l'ilet No 614 borné par les rues Perdido, White, Dupré et Gravier, touchant le lot No 7 et mesure en mesure américaine 28 pieds 8 pouces 5 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur de 120 pieds.

7° Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville désignée comme allée, dans l'ilet No 600 borné par les rues Poydras, Broad, Perdido et White, laquelle allée mesure 20 pieds de face sur chacune des rues Perdido et Poydras sur une profondeur de 3?5 pieds 5 pouces courant à travers l'ilet de la rue Perdido à la rue Poydras.

8° Une certaine portion de terre désignée comme allée, située dans le 1er District de cette ville, dans l'ilet No 601 borné par les rues Perdido, Broad, Gravier et White, mesurant 20 pieds de face à chacune des rues Perdido et Gravier, sur une profondeur de 448 pieds 11 pouces et 6 lignes, courant à travers l'ilet de la rue Perdido à la rue Gravier.

9° Un certain ilet de terre (subdivisé en 20 lots) désigné par le No 182, borné par les rues Cinquième ou Dupré, Sixième ou White, Melpomène, Uppeline et Terpsichore.

10° Un certain lot de terre désigné par le No 145, borné par les rues Dupré ou Cinquième, Gayoso ou Quatrième, Melpomène et Thalie, subdivisé en 10 lots.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et la balance payable en paiements égaux à un et deux ans après la date de l'adjudication, portant intérêt au taux de 8 0|0 par an, de ladite date jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété et toutes les autres clauses de sécurité habituelles.

Actes de vente pardevant B. Rouen, notaire aux frais des acquéreurs ainsi que les U. S. Internal Revenue Stamps. Les acquéreurs assumeront en outre de leurs enchères le paiement des taxes de l'année 1899 et seront tenus de faire un dépôt de 20 0|0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

J. J. McLaughlin, avocat.

19 mars—19 26—avril 2 9 16 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Très Belle Résidence en Briques à deux étages avec Mansarde.

No 817, rue Bourgogne entre les rues Ste-Anne et Dumaine.

Succession de Veuve Barbey.

No 58,685 - Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, — Placide J. Spear, Encanteur, bureau No 813, rue Commune, MERCREDI, 26 avril 1899, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans No 717 rue Commune, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformement à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 20 mars 1899 pour le compte de la susdite succession, la propriété ci après décrite à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No 103 borné par les rues Bourgogne, Remparts, Dumaine et Ste Anne. mesurant 27 pieds de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 107 pieds 2 pouces, ensemble avec une petite portion de terre touchant le lot ci-dessus sur le côté de la rue Ste Anne, mesurant 1 pied 8 pouces de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 50 pieds 6 pouces, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations consistent en une très belle résidence à deux étages en briques avec mansarde, portant le No 817 rue Bourgogne, ayant dans la maison principale hall, 2 chambres et galerie sur chacun du premier et second étage, 3 chambres, antichambre, hall et cabinet dans la mansarde; une maison en briques à deux étages attenant à la maison, ayant 5 chambres, galerie sur le côté, lieux d'aisance, balcon faisant face à la rue, gaz partout, citerne, waterworks, la cour et le corridor pavés en Schillinger, lieux d'aisance, etc.

Les chars de la rue Dumaine passent devant la maison et aussi à un ilet. La propriété est à 5 minutes de marche de la rue du Canal.

Termes et Conditions—La moitié ou plus comptant, et la balance à un ou un et deux ans, représentée par les billets de l'acquéreur, portant intérêt à 6 0|0 par an du jour de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et privilège du vendeur, l'acte de vente devra contenir la pacte de non aliénation et 5 0|0 honoraires d'avocat et vente sans estimation en cas de poursuites pour recouvrer le montant desdits billets, et toutes les autres clauses habituelles de sécurité. L'acquéreur devra assurer les améliorations jusqu'au montant des billets et transférer la police au vendeur et de payer les taxes de l'année 1899 en sus du montant de l'adjudication et déposer 10 0|0 sur son enchère au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur, inclus les United States Internal Revenu Stamps sur l'acte de vente et les billets.

Chas. F. Claiborne, avocat.

23 mars—23 29—avril 5 12 19 26

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE CONSTABLE.

H. J. Bruning vs Nicholas Henecko.

QUATRIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 18,527—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité, de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la porte de la Maison de Cour No 320, rue Carondelet, dans le 1er District de cette ville, le LUNDI, 17 avril 1899, à midi précis, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent etc., dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Salcedo et Gayoso les dits lots mesurant 31' 5" et 7" face à la rue Bienville, sur une profondeur entre lignes parallèles de 102' 3" et 4" et est désigné comme lot No 15 sur un plan déposé dans le bureau de S. Magner, notaire, comme plan No 79.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

A. F. CHEVALLEY, Constable de la Quatrième Cour de Cité.

17 mars—17 24 31—avril 7 12 17

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 3031 et 3033,

RUE NORD REMPARTS

ENTRE LES RUES

MONTEGUT ET CLOUET

Une Elegante Maison

DOUBLE A UN ETAGE;

Louée chaque côté $9 00 par mois.

Succession de Mme Anna McMaster.

No 58,025 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureaux No 813 rue Commune

Mercredi, 19 avril 1899,

il sera vendu à midi à l'enchère publique, au

New Orleans Real Estate Exchange

No 717 rue Commune.

EN vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 13 mars 1899 dans l'affaire ci-dessus la propriété suivante, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre B dans l'ilet borné par les rues Remparts, St Claude, Montégut et Clouet, et mesurant, d'après un certificat de C. Urcas Lewis, député voyer de la ville, 35 pieds 3 pouces de face à la rue Remparts, 32 pieds 10 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 54 pieds 6 pouces sur la ligne du côté de la rue Montégut et touchant le lot A, de là rétrécissant 6 pieds 10 pouces, et de là s'étendant sur une autre profondeur 98 pieds 10 pouces et 3 lignes, et de plus mesurant sur la ligne opposée du côté de la rue Clouet 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent une élégante maison double à un étage, ayant 3 chambres, cuisine, galerie, citerne et lieux d'aisance de chaque côté. louée chaque côté $9.00 par mois.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans de crédit au gré de l'acquéreur, représenté par des billets portant 8 0|0 d'intérêt par an à partir de leur date jusqu'au paiement garantis par hypothèque et lien du vendeur sur ladite propriété, ensemble avec toutes les clauses de sécurité habituelles d'avocat le pacte de non aliénation, la clause de 5 0|0 pour honoraires de l'avocat qui serait employé en cas de poursuites judiciaires et le transfert de la police d'assurance au porteur des billets, l'acquéreur devra assumer en sus de son adjudication les taxes de l'année 1899, et fera avec l'encanteur un dépôt de 10 0|0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. H. Wright, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

H. Chiapella, avocat.

15 mars —15 22 29 —avril 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur

—DANS LE—

Tenderloin District,

Faisant face aux rues Bassin et Franklin.

SOPHIE LERET ET AL.

—VS—

A. DELORMEL ET AL.

No 58,139—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR Encanteur—Bureaux No 813 rue Commune. MERCREDI, 12 avril 1899, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 717 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, en vertu d'un jugement rendu le 21 février 1899 et signé le 28 février 1899 par l'Hon, George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, les propriétés ci-dessous décrites dans l'affaire ci dessus intitulée, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bassin, Franklin, Douane et Bienville, mesurant 39 pieds 5 pouces 1 ligne de face sur chacune des rues Bassin et Franklin, par une profondeur de 127 pieds 11 pouces de rue à rue. Pavage en briques vitrifiées y faisant face sur la rue Bassin.

Les améliorations consistent en plusieurs bâtisses en bois, connues par les numéros municipaux 221 rue Bassin et 222 rue Franklin.

Termes et Conditions—Comptant, l'acquéreur assumera le paiement en plus et au-dessus du prix d'adjudication des taxes d'Etat et de ville pour 1899, et le dépôt avec l'encanteur de 10 pour cent du prix de vente au moment de l'adjudication, et aura droit aux loyers à partir de la date du passage de l'acte de vente, et le paiement du prix plein de la vente.

Actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire public, aux frais de l'acquéreurs ainsi que les timbres de revenu.

Chas. F. Claiborne, avocat.

9 mars—9 15 22 29 - avril 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Wm Irvy—No 58,409, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR Encanteur—Bureau 813 rue Commune—MERCREDI, 19 avril 1899, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans. No 717 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 14 mars 1899, les propriétés suivantes à savoir: Deux lots de terre dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 13 et 14 de l'ilet 114 borné par les rues Royale, Chartres, Flood et l'avenue Caffin, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Flood sur 130 pieds 10 pouces de profondeur. Termes et conditions — Comptant sur adjudication. Acte de vente pardevant Robt J. Maloney, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

M. R. Neuhauser, avocat

15 mars—15 22 29—avril 5 12 19

AVIS AUX CREANCIERS.

R. V. Redmond vs Delbert Engineering Co., Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,567—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte présenté par T. V. Regan, receveur de la Delbert Engineering Company, Limited, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

5avril—5 9 14

ANNONCES JUDICIAIRES.

Vente du maître Commissaire.

—:o:—

La Fidelity Trust and Safety Vault Company vs The Crescent City Railroad Company.

No 12,785 Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

AVIS est par le présent donné que conformément aux dispositions du décret final entré dans le cas susdit, le 17e jour de mars 1899, j'offrirai en vente à la porte du Arabella Barn, les propriétés en vente, sur la rue Magasins, entre les rues Arabella et Joseph, dans l'ilet borné par les dites rues et la rue Constance, dans la ville de la Nouvelle Orléans, à 11 heures A. M., MARDI 2 mai 1899, à l'encan aux plus hauts enchérisseurs, sans évaluation, les propriétés décrites ci-dessous, droits et franchises aux termes et conditions ci-dessous énencées, comme suit—

A. Ce qui est connu comme la ligne Tchoupitoulas, rue du Canal de la rue Camp à Tchoupitoulas, et sur la rue Tchoupitoulas de Canal à Tolédano, au retour rue Tchoupitoulas à la rue Ste Marie, où la rue Sud Peters l'intercepte; ensuite sur cette dernière rue au point de départ, ceci étant alloué à la dite compagnie par les ordonnances de ville Nos 6323 et 6324, ancienne série adoptée le 9 août 1865 et le 13 novembre 1865, et No 748, nouvelle série, adoptée le 14 octobre 1867.

B. Ce qui est connu comme la Ligne Annonciation opérant sur les mêmes rails sur la ligne Tchoupitoulas à la jonction des rues Tchoupitoulas et Annonciation, de là montant la rue Annonciation à la rue Tolédano et descendant la rue Chippewa à la rue Race, de là à la rue Annonciation et à travers la rue Delord à la Nouvelle Levée (maintenant Sud Peters) et ensuite au point de départ, alloué sous l'ordonnance 6395 ancienne série adoptée le 26 décembre 1865 et No 417 nouvelle série adoptée le 23 janvier 1867,

C. Ce qui est connu comme la Coliseum Street line, commençant rue du Canal, et rue Nord Waters, de là à Carondelet, Clio, Camp Coliseum et Félicité et Chestnut et Louisiana avenue, à travers Louisiana Avenue à la rue Magasins et ensuite sur un rail double à la rue Calhoun et revenant par l'avenue Louisiane; ensuite sur les rues Camps, Calliope, St-Charles et Camp au point de départ alloué à la dite compagnie ou des assignataires par les ordonnances de ville Nos 992 et 1222, série d'administration adopté le 25 juillet 1871 et le 28 novembre 1871 et par achat de tous les droits de ce qui était connu comme "Upper Magazine" Street Railroad de la Magazine Street Railroad Company, les droits ayant été acquis de l'ancienne ville de Jefferson.

D. L'extension de la rue Erato consistant en rails doubles sur la rue Erato de la rue Camp à la rue Annonciation allouée par ordonnance de ville No 4348, série du Conseil, adoptée le 5 mars 1890.

Et la description plus ample des dits droits de voie, des paragraphes A, B, C et D, sont référés au "Jewell's Digest des Ordonnances de la Ville de la Nouvelle Orléans. Edition Révisée 1887, Titre 4, Chemins de Fer, Article 317 à 372, les deux inclus sur les pages 251 à 272."

E. Le chemin de fer construit et à être construit sous les franchises vendues par la Ville de la Nouvelle-Orléans Nos 6352 et 6353, Série du Conseil, à Judah Hart, par lui transféré à la New Orleans Traction Company (Limited) et par elle tranférée à la Crescent City Railroad Company la route de ladite ligne étant plus spécialement décrite comme suit :

Commençant aux rues Canal et Wells, de là rue du Canal sur les rails du chemin de fer Canal et Claiborne à la rue des Remparts, à Delord ou Calliope, de là à la rue Franklin à Jackson, Jackson à Freret, Freret au côté nord de l'avenue de la Louisiane, côté nord de l'avenue de la Louisiane à Dryades, Dryades à l'avenue Peters; au retour de Dryades à Dufossat, rue Dufossat jusqu'à la rue Baronne, rue Baronne à l'avenue de la Louisiane, avenue de la Louisiane à la rue Howard, rue Howard à la rue Jackson, rue Jackson à la rue Franklin, rue Franklin à la rue Delord ou Calliope, ensuite sur le côté intérieur de la rue Delord à la rue Dryades, Dryades à Canal, Canal au point de départ.

Aussi commençant comme ci-dessus, ensuite sur la rue du Canal sur les rails de la Canal et Claiborne Railroad à Chartres, descendant la rue de Chartres à la rue Port, Port à Nord Peters, Nord Peters au dépôt du New Orleans and Northeastern Railroad; revenant par la rue Nord Peters à la rue Ursulines, de là sur les rails du chemin de fer d'Orléans à Décatur, de Décatur à Ursulines, à Nord Peters, à la rue Dumaine, continuant rue Nord Peters, de Douane à St Louis; ensuite rue Décatur, de St Louis à Canal; ensuite sur les rails du chemin de fer Canal et Claiborne au point de départ, rue Canal et Wells.

Aussi sur la rue Peters du New Orleans & Northeastern Railroad à la rue Clouet à Chartres, Chartres à Poland, Poland à Peters, Peters aux limites inférieures de la ville, revenant par la rue Peters à la rue Hancock, Hancock à Dauphine, Dauphine à Poland, Poland à Royale, Royale à Montégut, Montégut à Peters et Peters au New Orleans and Northeastern R. R.

F. Le chemin de fer devant être construit sous les franchises vendues par la ville de la Nouvelle Orléans, ordonnance 7636—Série du Conseil à la New Orleans Traction Company Limited et par elle transférée à la Crescent City Railroad Company, la route de la dite ligne étant plus minutieusement décrite comme suit:

Commençant à environ cent vingt pieds du ferry de la rue du Canal sur les rails de la Canal and Claiborne R. R. Co. à la rue Carondelet, ensuite rue Carondelet sur les rails de la Crescent City Railroad Company à la rue Calliope ensuite sur le côté de bois au centre de la rue Carondelet à la rue St-André, ensuite rue St-André à la rue Brainard, ensuite rue Brainard à la rue Philip, ensuite à la rue Baronne, ensuite rue Baronne sur les rails de la St-Charles street Railroad Company de la rue Sixième à Septième, ensuite continuant sur la rue Baronne à l'avenue Louisiana, ensuite sur l'avenue Louisiana à la rue Camp, ensuite sur la rue Camp à l'avenue Henry Clay, avec le droit de faire connection sur l'avenue Henry Clay avec les rails de la Crescent City Railroad Company sur les rues Magasin, rue Henry Clay à Plaquemine ou rue Colisée, descendant Plaquemine ou Colisée à Joseph, rue Joseph à Colisée, descendant Colisée à l'avenue de la Louisiane, avenue de la Louisiane à la rue Dryades, Dryades à Phillip, Phillip à la continuation de la rue Dryadee, Dryades à Julie, ensuite rue Julie à St-Charles, St-Charles, sur les rails de la Crescent City Railroad Company, à Canal, ensuite sur la rue Canal, côté sud, sur les rails du Canal & Claiborne Railroad, au point de départ près du Ferry de la rue du Canal.

G. Le chemin de fer construit et à être construit sous franchise, vendu par la Ville de la Nouvelle-Orléans sous les ordonnances Nos 4437, 4574 et 4576, série du Conseil, à la Electric Traction & Manufacturing Company, par elle transférée à la New Orleans Traction Company (Limited) et par elle transférée à la Crescent City Railroad Company, la vente de ladite ligne étant plus spécialement décrite comme suit:

Commençant au terminus de la ligne Upper Tchoupitoulas, de là sur la rue Calhoun ou Henry Clay Avenue à la ligne Canal et Colisée, de là sur la rue Magasins, se servant des rails de la Canal et Coliseum Street line du Crescent City Railroad Company à la rue Broadway, rue Broadway à la rue Seconde, à la rue Jefferson, avec le droit à aucun temps durant la période de la franchise de se servir de la rue Broadway, de la rue Seconde à la rue Quatrième, et de la rue Quatrième à la ligne de paroisse en lieu de la rue Seconde.

Ensemble avec toutes les franchises de toutes sortes et natures allouées et vendues par la ville de la Nouvelle Orléans, sous toutes les ordonnances ci dessus nommées, comprenant particulièrement une extension de cinquante ans jusqu'à l'an 1951 A. D. de la franchise des susdites lignes Tchoupitoulas, Annonciation, Colisée et Erato, vendues par la ville de la Nouvelle Orléans sous les ordonnances Nos 6870, 6762 et 7243, série du Conseil, à Hart et McDonald, par eux transférés à la New Orleans Traction Company, Limited, et par elle transférée à la Crescent City Railroad Company.

Ensemble avec chaque et toutes les connections, courbes et switches construits actuellement ou à être construits ou acquis.

Ensemble avec tous les avantages, possessions et autres propriétés, privilèges ou droits et respectant aucune et toutes les autres voies ou routes maintenant en usage possédées ou réclamées ou qui pourraient être ultérieurement mises en usage, possédées ou réclamées par ladite compagnie de chemin de fer, ensemble avec toutes les possessions ici, ou droits dessus ou en relation aux dites voies ou routes.

Et aussi les propriétés foncières suivantes dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

1° Un certain lot de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas [anciennement Levée] Toledano, Sud Waters (anciennement Front), avenue Louisiana, désigné par la lettre "C", sur un plan fait par A. Blanchard, député voyer de ville, le 6 avril 1881, conformément auquel il mesure trente-et-un pieds de face à la rue Tchoupitoulas et la même à la rue Sud Waters, courant en travers de l'ilet et ayant une profondeur entre lignes parallèles de 82 pieds.

2° Un lot de batture dans l'ilet borné par les rues Sud Waters et Toledano, l'avenue Louisiana et la Rivière Mississipi, mesurant 31 pieds de face sur la rue Waters, courant à la rivière où il a la même façade, par 130 pieds de profondeur entre lignes parallèles et est désigné par la lettre "D" sur ledit plan.

Le lot premièrement mentionné qui alors courait de la rue Tchoupitoulas à la Rivière et duquel a été formé la rue Sud Peters avec une largeur de 50 pieds et auquel a été ajouté la Batture par accrétion a été acheté par le défendeur le 26 janvier 1867.

3° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Plaisance, ancienne paroisse de Jefferson, maintenant Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Toledano, Levée (maintenant Sud Waters) et avenue Louisiana et désigné par les Nos "Un" et "Deux" sur un plan fait par C. A. de Armas le 4 octobre 1875 et déposé dans le bureau de Onésifor Drouet, ancien notaire en cette ville, les dits lots se joignent et mesurent comme suit: lot No "Un" 37 pieds 2 pouces et 5|8 de face sur la rue Tchoupitoulas, 37 pieds 2 pouces et 4 lignes de face sur la rue Levée (maintenant Sud Waters) par une profondeur de 85 pieds 7 pouces et 4 lignes sur le côté le plus près de la rue Tolédano et 86 pieds 2 pouces sur le côté près de l'avenue Louisiana. Lot No "Deux" mesure 37 pieds 2 pouces et 5|8 de face sur la rue Tchoupitoulas, 37 pieds 2 pouces 4 lignes de face sur la rue Levée [maintenant sud Waters] 87 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne près de l'avenue Louisiana, et 86 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne près de la rue Tolédano, ensemble avec toutes les battures en face desdits deux lots et s'étendant à la rivière Mississipi, et tous les droits de batture fermés et à être formés en face desdits lots par l'alluvion de ladite rivière.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville (anciennement Faubourg Plaisance) et la Paroisse Jefferson, désigné par la lettre "I" sur un plan par Benjamin Buisson, fait conformément à un décret de l'Honorable Première Cour Judiciaire de District rendu dans l'affaire No 13,492 du dossier: lequel plan est daté du 8 août 1837 et déposé dans le Bureau du commis de la Cour de Paroisse pour la dite Paroisse de Jefferson; ledit lot de terre est dans l'ilet borné par les rues Levée [maintenant sud Waters] et Tolédano, Grand Cours Wilz (maintenant avenue Louisiana) et la Rivière Mississipi, et mesurant 33 pieds 1 pouce de face sur la rue Levée (maintenant Sud Waters) par 100 pieds de profondeur plus ou moins.

Un autre lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les dépendances, situé dans les mêmes district et ilet et se joignant au lot ci-dessus décrit No 1 et mesurant 24 pieds 9 pouces et 9 lignes de face à la Levée [maintenant Sud Waters] par toute la profondeur de la Rivière Mississipi, où il a la même façade sur une portion de terre formée par la batture laquelle est comprise entre l'avenue Louisiana et la rue Levée [maintenant Sud Waters] et Toledano, le tout conformément à un plan fait le 9 avril 1854 par Louis Surgi, député-voyer des Etats-Unis et déposé dans le bureau de Louis T. Carire, alors un notaire de cette ville, ensemble avec la batture ou l'accrétion formée ou à être formée en face desdits deux lots de terre par l'alluvion de la rivière Mississipi.

5° Tout l'ilet de terre sis entre les rues Canal, Wells, Crossman et Delta (maintenant Waters) dans le second district de cette ville, mesurant 79 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Canal, 44 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Crossman, 134 pieds 8 pouces de face à la rue Wells et 118 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Delta (maintenant Nord Waters) d'après le plan fait par D. M. Brosnan alors voyer de la ville, en date du 4 octobre 1881 et annexé pour référence à un acte d'achat du défendeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations sur ledit ilet de terre, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte sans exception ou réserve.

6° Sept lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Peters, les rues Octavia, Magazine et Live Oak (maintenant Constance) lesdits lots étant désignés comme lots Nos 16 17, 18, 19, 20 21 et 22, sur un plan fait par Pilié et Depouilly, marqué "A" et déposé comme plan No 52 parmi les archives de Walter H. Peters, ancien notaire. Lots 16, 17, 18 et 19 mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Magazine, par les profondeurs suivantes, à savoir: 128 pieds 5 lignes sur la ligne de division des lots Nos 15 et 16, 127 pieds 6 pouces sur la ligne entre les lots 16 et 17, 129 pieds 3 pouces sur la ligne entre les lots 17 et 18, 126 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la ligne entre les lots 18 et 19, 126 pieds une ligne entre les lots 19 et 20. Le dit lot 20 forme l'encoignure des rues Magazine et Octavia et mesure 30 pieds 5 pouces de face sur la rue Magazine, par une profondeur et face sur la rue Octavia de 125 pieds 5 pouces et 6 lignes et les dits lots 21 et 22 mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Octavia par 135 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

7° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le sixième district de cette ville, anciennement la ville de Rickerville, Paroisse de Jefferson, dans cet Etat, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Live Oak (maintenant Constance), Octavia et Peters avenue, étant désignés par les Nos 10 et 11 sur un plan par Pilié et Depouilly, en date du 9 avril 1866, déposé dans le bureau de W. H. Peters, ancien notaire de cette ville, comme plan No 52: lesdits lots mesurent chacun conformément au dit plan 30 pieds de face sur l'avenue Peters par 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

8° Tout cet ilet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, voies, servitudes et coutumes et dépendances qui y appartiennent bornés par les rues Live Oak (maintenant Constance), Magasins, Arabella et Joseph dans le Sixième district de cette ville désigné comme ilet No 26 et contenant vingt lots, numérotés de un à vingt inclusivement: lots Nos un à cinq, inclusivement se touchant et mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Arabella par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, lot No 1 formant l'encoignure des rues Live Oak, (maintenant Constance) et Arabella. Lots 6 à 15 inclusivement et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Joseph sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; lot No 6 formant l'encoignure des rues Live Oak (maintenant Constance) et Joseph, et lot No 15 formant l'encoignure des rues Joseph et Magasins et lots 16 à 20 inclusivement se touchant et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Arabella sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 16 formant l'encoignure des rues Arabella et Magasins avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

9° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, coutumes, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 18 de la dite ville de Rickerville, bornés par l'avenue Peters, les rues Magasins, Octavia et Live Oak (maintenant Constance) désignés par les Nos "treize et quatorze" sur un plan par Pilié et Depouilly, ingénieurs, déposé comme plan No 52 dans le bureau de Walter H. Peters, ancien notaire en cette ville, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Magasins et ayant les profondeurs suivantes: 129 pieds 7 pouces sur la ligne de division des lots 13 et 14, 128 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne de division des lots 14 et 15.

10° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, coutumes, voies, servitudes, dépendances, etc., qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'Avenue Peters, les rues Magasins, Live Oak (maintenant Constance) et Octavia, désigné par le No 15 sur un plan par Pilié et Depouilly, daté le 9 avril 1866, déposé en l'étude de Walter H. Peters, ancien notaire dans cette ville, comme plan No 52, mesurant 30 pieds de face à la rue Magasins, sur environ 123 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur.

11° Deux certains lots de terre, situés, se trouvant et étant dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Constance, Octavia et l'avenue Peters, et désignés par les Nos 6 et 7 et mesurant comme suit, à savoir: Le lot No 6 formant l'encoignure de la rue Constance et de l'avenue Peters, ayant 30 pieds 1 pouce de face à l'avenue Peters et 120 pieds 1 pouce de profondeur et de façade à la rue Constance. Le lot No 7, 30 pieds de face à l'avenue Peters sur 120 pieds 1 pouce de profondeur, entre lignes parallèles, selon le plan de Pilié & Depouilly, ingénieurs, le 9 avril 1866, et déposé pour référence en l'étude de W. H. Peters, ancien notaire, comme plan No 52, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

12° Un lot de terre de batture, situé dans le Sixième District de cette ville (autrefois Faubourg Plaisance) Paroisse de Jefferson désigné par la lettre B sur un plan lithographié annexé à un acte de vente en faveur de Bazile Delat, passé pardevant A. Doriocourt, ancien notaire dans cette ville sous la date du 15 août 1856 et mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, (autrefois Levée), entre la rue Toledano et l'Avenue de la Louisiane, et courant en profondeur jusqu'à ce qu'il arrive au fleuve Mississipi, sujet toutefois, à l'intersection de la rue Water; le tout selon le devis marqué "Ne Varieture" par G. W. Christy, ancien notaire, afin de l'identifier avec l'acte d'achat du défendeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages et servitudes là dessus y appartenant ou de queques façon en dépendant.

13° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus y appartenant et en dépendant situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet compris entre l'avenue Peters, les rues Magasins, Octavia et Live Oak (maintenant Constance) lesquels lots sont désignés par les Nos 8 et 9, sur un plan de Pilié et Depouilly, daté le 9 avril 1866, déposé en l'étude de W. H. Peters, ancien notaire, comme plan No 52 d'après lequel lesdits lots mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Peters sur 120 pieds 1 pouce de profondeur entre lignes parallèles.

Aussi, un demi intérêt indivis dans la propriété ci-après décrite, étant une usine électrique et ses dépendances, et le terrain sur lequel elle est située, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans l'ilet No 33 A, dans la ville de la Nouvelle-Orléans borné par les rues Water, Market, South Peters et Richard, désignée par la lettre L, sur un plan daté Nouvelle-Orléans le 19 janvier 1897, dressé par L Lesney, voyer, lequel dit plan est en ceci annexé et fait partie de cet acte. La dite portion de terre marquée L consiste de tous les lots 22, 23, 24, 25, 26 et 27 et une partie du lot 21, et parties des lots 14 et 21 sur le plan original dressé par Louis Pilié, ancien voyer de ville, sous la date du 29 juin 1867, et déposé pour référence en l'étude de H. C. Dibble, autrefois un notaire de cette ville, comme plan No 19; la dite portion de terre désignée par la lettre L mesurant cent cinquante trois (153) pieds cinq (5) lignes de face à la rue South Peters, cent trente six (136) pieds quatre (4) lignes de face à la rue Market, cent soixante-et-un (161) pieds cinq (5) pouces et cinq (5) lignes dans le fond, et mesurant sur la ligne de côté vers la rue Richard, cinquante-neuf (59) pieds sept (7) pouces de la ligne de limite dans le fond, auquel point il y a un perpendiculaire à angles droits vers la rue Market de huit (8) pieds un (1) pouce et delà de la fin du perpendiculaire mesurant soixante-seize (76) pieds neuf (9) pouces à la rue South Peters, ensemble avec toutes les bouilloires, dynamos, pompes, tuyaux à vapeur, générateurs, condenseurs tables tournantes, fils de fer et machines électriques de tous genre et nature situés sur lesdits lieux, et ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations, droits, voies et dépendances là dessus y appartenant ou là dessus en dépendant.

Aussi la suivante décrite propriété devant servir pour ses usages de chemin de fer:

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus y appartenant et en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés comme lots numéros 16, 17, 18, 19 et 20 de l'ilet No 19, lequel est borné par les rues Joseph Constance [autrefois Live Oak], Arabella et Laurel, d'après un devis dudit ilet annexé à un acte passé pardevant A. Hero, Jr., notaire, le 23 décembre 1870, lesdits lots sont contigus et mesurant 30 pieds de face à la rue Arabella sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 16 formant l'encoignure des rues Arabella et Constance, [autrefois Live Oak] Etant la même propriété qui fut acquise par Auguste Benedic [décédé], par achat à une vente faite par le shérif de cette paroisse en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé par l'Honorable l'ancienne Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, issu dans l'affaire de Auguste Benedic V Estate de Alphonse Laine 6558 du dossier de ladite Cour, d'après l'acte du shérif daté le 2 août 1875, dûment enregistré dans le greffe du greffier de ladite Cour dans le D. B. No 20, folio 30 et sq et dûment enregistré dans le livre du bureau des transferts No 105, folio 387.

Ensemble avec tous les chars, wagons, et autres véhicules, chevaux et mulets, et tous les outils, ustensiles et matériel et tout le fourrage et approvisionnement maintenant possédé par ladite compagnie de chemin de fer en semble avec les droits, privilèges, et franchises et immunités possédés par ladite compagnie de chemin de fer, incluant la franchise pour être une corporation, ensemble avec tous les rails du chemin de fer, chars, moteurs, fils de fer, poteaux, machines, générateurs, dynamos ustensiles et d'équipement matériels acquis pour l'usage dans l'opération des dites lignes de chemin de fer, et toutes les écuries, maisons à chars, usines électriques shops et autres propriétés foncières ou constructions maintenant possédés par la dite compagnie de chemin de fer pour servir dans l'opération des dites lignes de chemin de fer.

Cette vente est faite sur les suivants termes et conditions, comme il est décrété dans le décret final de ladite affaire, enregistré dans le greffe du greffier, à laquelle référence est spécialement faite pour l'information et guide des enchérisseurs.

1° L'acquéreur prendra ladite propriété sujette aux taxes d'Etat et de ville pour l'année 1897, maintenant disputée, et aux taxes 1898 et aussi sujette aux hypothèques spécifiées dans la 7me clause dudit décret qu'il sera requis d'assumer et de payer au dessus et en plus de son enchère.

2° Le maître commissionnaire n'acceptera aucune enchère d'aucun enchérisseur, qui ne déposera pas avec lui au moment de la vente comme une garantie que telle enchère sera faite bonne son enchère dans le cas où elle serait acceptée par la cour, la somme de vingt-cinq mille dollars. En plus du dit dépôt, l'acquéreur sera requis de payer comptant telle somme ou sommes, que la cour pourrait après déterminer n'excédant pas le montant de l'enchère, et la balance du prix d'achat n'étant pas ainsi ordonnée d'être payée, peut être payée soit au comptant ou l'acquéreur aura le droit de sa satisfaire le reste de son enchère, en tout ou en partie, en payant, ou rendant des coupons, ou bons garantis par hypothèque du 1er juillet 1893 arrêté selon ledit décret le même devant être reçu à tel prix et valeur qui pourraient être équivalent au montant distribué que les porteurs seraient en droit de recevoir dans le cas où l'enchère entière sera payée comptant.

3° La Cour par ses décrets se réserve le droit d'ordonner une nouvelle vente de la propriété sur le défaut de l'acquéreur de se conformer dans les vingt jours, avec les dispositions du décret original ou quelqu'autre décret subséquent concernant l'exécution par l'acquéreur des termes de la vente le 1er avril 1899.

WILLIAM GRANT, Maître-commissionnaire.

1 avril—1 7 14 21 28—mai 2

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

—:o:—

Occasion pour Bon Placement.

BONNE MAISON DOUBL[E]

826 et 828 Robertson, près Dumaine.

Confortablement subdivisée; bâtisse à deux étages dans le fond, allée de chaque côté; voisinage agréable et à proximité de tous agréments.

Pour opérer un partage parmi les héritiers de Madame Veuve P. Condier.

Sera vendue à l'enchère, MARDI, le [illegible] avril 1899, à midi à la Bourse, 840 rue Commune.

Conditions—Un tiers comptant, etc. Voir plan.

PAUL & GURLEY. Encanteurs

2 av—2 18

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE CONSTABLE.

J. M. Lafferanderie vs George Hartl[...]

DEUXIEME COUR DE CITE DE la Nouvelle-Orléans, No 32,358—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique à mon entrepôt, No 409 Passage de la Bourse entre les rues Conti et Bienville dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI 17me jour d'avril 1899, à 11 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, un piano et bouret, une pendule, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LEON MARTINY, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

8avril—8 14 17

Gustave F. Heansler vs L. J. Gro[...]

QUATRIEME COUR DE CITE DE la Nouvelle-Orléans, No 20,126—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à vendre à l'encan public, à mon entrepôt, coin des rue Va[...]ce et Camp, dans le Sixième District de cette ville le LUNDI, 10 avril 1899, à 11 heures A. M. précises, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, piano et bouret, ornements, chaises, machine à coudre, armoire, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en bureau

Conditions—Comptant sur les lieux.

A. F. CHEVALLEY, Constable, Quatrième Cour de Cité, No 320 rue Carondelet.

1er av—1er 5 10